

FINANCIERE MSD
Société par actions simplifiée au capital de 467 437 151 Euros
Siège social : 10-12, cours Michelet – 92800 Puteaux
414 598 284 RCS Nanterre

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 29 JUIN 2023

Décisions relatives à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

.../...

Première décision

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022 et sur les comptes dudit exercice et des rapports des Commissaires aux comptes, approuvent les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice de 282.415.542 €.

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 d'un montant de 282.415.542 € au compte "autres réserves", lequel présentera un solde de 785.263.116 €.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code Général des Impôts, il est précisé qu'au titre des trois exercices précédents, la société Financière MSD a procédé en 2022 à une distribution de dividendes pour un montant de 270.000.000 € à la société OBS Holdings B.V.

La société a également distribué des réserves et primes de fusion à la société qui compose son capital pour les montants suivants :

En 2021 : à la société OBS Holdings B.V. pour 328.004.133, 00 euros

En 2020 : à la société OBS Holdings B.V. pour 136 752 735,00 euros

.../...



Le Président
Pedro Viegas Costa

FINANCIERE MSD

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2022)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'associé unique
FINANCIERE MSD
3, AVENUE HOICHE
75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE MSD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 16 juin 2023

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Stéphane Basset

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS FINANCIERE MSD			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 10 12 COURS MICHELET 92800 PUTEAUX			Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 4 1 4 5 9 8 2 8 4 0 0 0 4 3			Néant <input type="checkbox"/> *				
			Exercice N clos le, 31122022				
			N-1 31122021				
			Brut 1				
			Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
			Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC				
		Frais de développement * CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	7 348	7 348	7 348	
		Fonds commercial (1) AH	AI	739 982 536	739 982 536	739 982 536	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO				
		Constructions AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles AT	AU				
		Immobilisations en cours AV	AW				
		Avances et acomptes AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT				
		Autres participations CU	CV	554 176 825	68 042	554 108 783	550 520 909
		Créances rattachées à des participations BB	BC				
		Autres titres immobilisés BD	BE				
		Prêts BF	BG				
		Autres immobilisations financières* BH	BI				
	TOTAL (II) BJ			1 294 166 710	68 042	1 294 098 668	1 290 510 794
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM				
		En cours de production de biens BN	BO				
		En cours de production de services BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis BR	BS				
		Marchandises BT	BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY				
		Autres créances (3) BZ	CA	72 245 238		72 245 238	18 103 297
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE				
	Disponibilités CF	CG					
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI					
	TOTAL (III) CJ	CK	72 245 238		72 245 238	18 103 297	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
	Primes de remboursement des obligations (V) CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO			1 366 411 948	68 042	1 366 343 906	1 308 614 092	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CP	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS FINANCIERE MSD		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 467 437 151	DA	467 437 151	467 437 151	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	21 585 651	21 585 651	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	46 743 715	46 743 715	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG	502 847 574	529 674 216	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	282 415 542	243 173 358	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	1 321 029 634	1 308 614 092	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	10 440		
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Autres dettes	EA	45 303 832		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	45 314 272			
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 366 343 906	1 308 614 092		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	45 314 272		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SAS FINANCIERE MSD					Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	FH	FI		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	54 570	40 828
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX		
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	54 570	40 828
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(54 570)	(40 828)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	269 215 000	238 070 918
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	158 107	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	3 587 874	43 706 834
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	272 960 981	281 777 752
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	7 723	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	7 723	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	272 953 258	281 777 752
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	272 898 687	281 736 923

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>SAS FINANCIERE MSD</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(43 739 268)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(9 516 855) (5 175 703)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	272 960 981 374 137 591
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	(9 454 561) 130 964 233
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	282 415 542 243 173 358
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP
		- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD
	(9)	Dont transferts de charges	A1
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	obligatoires A9	
	facultatifs A6		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7)	joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

I. INFORMATIONS GENERALES

Cette annexe est l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022 dont le total est de 1 366 343 906 Euros, et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un bénéfice de 282 415 542 Euros.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Les tableaux de l'annexe sont établis en Euros, sauf mention spécifique.

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE

La société Financière MSD, dont le siège social se situe 10-12 cours Michelet à Puteaux (92800), détient principalement des immobilisations financières.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les événements marquants de l'année 2022 pour la société sont les suivants :

Transfert du fonds de commerce détenu par MSD Vaccins

La société MSD France a annoncé le 17 novembre 2021, au cours d'une première réunion d'information et consultation du Comité Social et Economique, son projet d'acquisition du fonds de commerce détenu par la société MSD Vaccins, comprenant notamment l'activité de promotion et de distribution de vaccins en France ainsi que des activités de prestations de services connexes et accessoires à l'activité de promotion et de distribution de vaccins en France, en Europe et dans le monde.

La réalisation de l'acquisition du fonds de commerce, et par conséquent pour le transfert automatique de l'ensemble des contrats de travail attaché à l'activité poursuivie, a eu lieu le 1er mai 2022. Cette opération entrant dans le champ d'application de l'article L. 1224-1 du Code du travail, l'ensemble des contrats de travail attachés à l'activité cédée ont été automatiquement transférés vers la société MSD France dans tous leurs termes et conditions en date du 1er mai.

3. AUTRES INFORMATIONS

3.1 Intégration Fiscale

La société Financière MSD est tête de groupe de l'intégration fiscale.

La société, tête de groupe d'intégration fiscale, a conclu le 1er octobre 2012 une convention d'intégration fiscale avec les autres sociétés du groupe en France, à effet au 1er janvier 2012.

La société, tête de groupe d'intégration fiscale, a conclu, le 22 juin 2018, une nouvelle convention d'intégration fiscale avec les autres sociétés du groupe en France, à effet au 1er janvier 2018.

Au 31 décembre 2022, ce groupe comprend les sociétés suivantes : Financière MSD, MSD France, Laboratoires Merck Sharp & Dohme Chibret, Schering Plough, MSD Vaccins Holdings et MSD Vaccins.

Cette convention n'a pas d'effet sur les comptes de la société dans la mesure où elle intègre un principe de neutralité consistant à ce que soit mis à la charge de la société, le montant des impôts dont elle aurait dû s'acquitter envers le Trésor Public en l'absence d'intégration fiscale.

4. EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Néant.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les normes comptables définies par le plan comptable général et sont conformes aux principes généralement admis.

Les conventions générales ont été appliquées par référence aux principes de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes comptables.

La méthode principale retenue pour l'établissement des comptes sociaux est la méthode des Coûts Historiques.

2. METHODES COMPTABLES D'EVALUATION DE CERTAINS POSTES D'ACTIF

2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition ou à leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

La fusion absorption de Financière MSD en juin 2011 avait dégagé un mali de fusion de 804 328 844 Euros qui a été affecté en fonds de commerce. Ce mali avait été alloué aux trois plus importantes participations de Financière MSD : Laboratoires MSD-Chibret pour 402 164 422 Euros, Sanofi Pasteur MSD pour 337 818 115 Euros et MSD Nippon Holdings BV pour 64 346 307 Euros.

Suite aux apports et vente d'actions de la société Sanofi Pasteur MSD à diverses sociétés (voir ci-dessus), la valeur du mali auparavant allouée extracomptablement à la société Sanofi Pasteur MSD a été réallouée à la société MSD Vaccins Holdings pour un montant identique de 337 818 115 Euros. Cette réallocation a été rendue possible car l'apport des titres de la société Sanofi Pasteur MSD a bénéficié à des sociétés du groupe dont la société Financière MSD reste actionnaire unique.

En décembre 2019, la société MSD Nippon Holdings BV a été liquidée.

Le mali de fusion qui lui était alloué a été annulé et sa dépréciation a été reprise sur l'exercice 2019.

A la clôture de l'exercice 2022, le mali de fusion s'élève à 739 932 537 Euros, alloué aux deux autres participations pour les mêmes montants.

La valeur de ce fonds de commerce est appréciée en fonction de la valeur de ces participations. En cas d'indice de perte de valeur, une analyse de valorisation est réalisée et une dépréciation est constatée le cas échéant.

2.2. Participations et autres titres

Les titres de participation sont comptabilisés au bilan à leur coût d'acquisition (valeur brute), ou le cas échéant à leur valeur d'apport.

Leur valeur vénale est examinée annuellement, par référence à leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité tient compte notamment de la rentabilité actuelle et prévisionnelle de la filiale concernée (actualisation de flux futurs de trésorerie) et de la quote-part de capitaux propres détenue.

Lorsque la valeur d'utilité d'un titre est inférieure à son coût d'acquisition, deux types de provisions peuvent être constitués :

- Une provision pour dépréciation dans la limite de la valeur d'origine des titres,
- Une provision pour risque financier sur participations pour le complément. Cette provision n'est pas comptabilisée si Financière MSD bénéficie d'un accord de garantie des passifs d'une filiale du groupe Merck & Co.

2.3. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement éventuelles.

2.4. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises sont valorisées au cours de change en vigueur à la date de clôture. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises au cours de la clôture est portée au bilan en écarts de conversion.

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques.

3. METHODES COMPTABLES D'EVALUATION DE CERTAINS POSTES DE PASSIF

3.1. Dettes

Les dettes sont constatées lors de la réalisation de la prestation ou à la délivrance des produits.

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

3.2. Provisions réglementées

Néant.

3.3 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation vis-à-vis de tiers et qu'il est certain ou probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

3.4 Dettes financières

Les dettes financières sont valorisées à leur valeur nominale.

3.5 Transaction concernant les parties liées

Ces transactions sont des transactions courantes qui comprennent principalement des prestations de services autres.

L'ensemble de ces transactions sont conclues à des conditions normales de marché.

III. NOTES SUR LE BILAN

1. IMMOBILISATIONS

Elles ont évolué de la manière suivante :

Immobilisations en K€	Valeur brute au 31/12/2021	Augmentations	Diminution par virement de poste à poste	Cessions et destructions	Valeur brute au 31/12/2022
Concessions, brevets, et droits similaires	7				7
Fonds commercial	739 983				739 983
Total Immobilisations incorporelles (I)	739 990	0	0	0	739 990
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériels et outillages industriels					
Installations générales agencements divers					
Matériel de transport					
Immobilisations en cours					
Total Immobilisations corporelles (II)	0	0	0	0	0
Immobilisations financières (III)	554 177	0	0	0	554 177
Total (I + II + III)	1 294 167	0	0	0	1 294 167

PROVISIONS

Provisions en K€	Montant cumulé au 31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Montant cumulé au 31/12/2022
Concessions, brevets, et droits similaires				
Fonds commercial				
Total Immobilisations incorporelles (I)	0	0	0	0
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Installations générales agencements divers				
Matériel de transport				
Total Immobilisations corporelles (II)	0	0	0	0
Immobilisations financières (III)	3 656		3 588	68
Total (I + II + III)	3 656	0	3 588	68

1.1 Immobilisations financières – Autres participations

Exercice 2022 en K€ la	Montant à l'ouverture de l'exercice			Montant à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur comptable estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur comptable estimative
Décomposition de valeur estimative						
Fractions du portefeuille évaluées :						
-d'après une valeur de rentabilité :						
MSD France	17 504	17 504	17 504	17 504	17 504	17 504
MSD Vaccins Holdings	29 905	29 905	29 905	29 905	29 905	29 905
Schering Plough	114 689	114 689	114 689	114 689	114 689	114 689
LMSDC	191 954	191 954	191 954	191 954	191 954	191 954
-d'après la situation nette :						
MSD Finance Europe Limited	187 761	184 225	184 225	187 761	187 761	187 761
Inserm Transfer Initiative	470	402	402	470	402	402
MSD Agencies BV	11 800	11 748	11 748	11 800	11 800	11 800
Cosmas BV	93	93	93	93	93	93
Valeur estimative du portefeuille	554 177	550 521	550 521	554 177	554 109	554 109

Les titres de participation de Financière MSD ont fait l'objet d'une évaluation de leur valeur à des fins de test de dépréciation.

Cette évaluation a abouti à un ajustement de la valeur des titres pour :

- MSD Finance Europe, soit une reprise de la provision pour dépréciation de 3 535 999 Euros
- MSD Agencies BV, soit une reprise de la provision pour dépréciation de 51 875 Euros

2. ACTIF CIRCULANT

2.1 Créances

Le tableau ci-dessous fait apparaître le classement des créances selon leur échéance.

Créances (en K€)	Montants Bruts	Degré d'exigibilité	
		Echéance à - 1 an	Echéance à + 1 an
Autres créances	72 245	72 245	
Créances de l'actif circulant	72 245	72 245	0
TOTAL	72 245	72 245	0

Les autres créances correspondent à :

- la créance inter-compagnies (cash-pool) pour 25 892 K€
- la créance liée à la liquidation de l'impôt sur les sociétés 2022 du groupe à recevoir de la D.G.E. pour 46 353 K€

3. CAPITAUX PROPRES

1.1 Capital social

Le capital social s'élève sans changement à 467 437 151 Euros.
Il est divisé en 467 437 151 actions, de même catégorie et intégralement libérées.

1.2 Variation de la situation nette

La situation nette a évolué comme suit pendant l'exercice :

Capitaux Propres (en K€)	Solde au 31/12/2021 avant affectation	Affectation du Résultat 2021	Variations 2022		Solde au 31/12/2022 avant affectation
			Versements des dividendes	Variation 2022	
- Capital	467 437				467 437
- Prime d'émission, fusion, d'apport...	21 586				21 586
- Réserve légale	46 744				46 744
- Autres réserves	529 674	243 173	-270 000		502 848
- Report à nouveau	0				0
- Résultat de l'exercice	243 173	-243 173		282 416	282 416
- Provisions réglementées	0				0
SITUATION NETTE	1 308 614	0	-270 000	282 416	1 321 030

4. DETTES

Le tableau ci-dessous fait apparaître le classement des dettes selon leur échéance.

Dettes (en K€)	Montants Bruts	Degré d'exigibilité	
		Echéance à - 1 an	Echéance à + 1 an
Fournisseurs et comptes rattachés	10	10	
Autres dettes	45 304	45 304	
TOTAL	45 314	45 314	0

Les autres dettes se compose de la dette d'impôt sur les sociétés groupe 2022 calculée à la liquidation, et à verser par Financière MSD aux sociétés membres de l'intégration fiscale pour 45 304 K€

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation est déficitaire pour un montant de 55 K€.

Il se compose principalement des honoraires des commissaires aux comptes.

2. RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est bénéficiaire pour un montant de 272 953 K€.

Il se compose essentiellement :

- d'un produit de participation correspondant à la distribution de dividendes :
 - par Laboratoires Merck Sharp & Dohme Chibret d'un montant de 52 000 K€
 - par Schering Plough d'un montant de 15 000 K€
 - par MSD France d'un montant de 2 115 K€
 - par MSD Vaccins Holdings d'un montant de 171 500 K€
 - par Cosmas BV d'un montant de 20 000 K€
 - par MSD Agencies BV d'un montant de 8 500 K€
 - par Inserm Transfert Initiative d'un montant de 100 K€
- d'une reprise aux provisions pour dépréciation des titres de participation :
 - de MSD Finance Europe pour 3 536 K€
 - de MSD Agencies BV pour 52 K€

2. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Néant

3. IMPÔT SUR LES BENEFICES

3.1 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices :

En K€	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat net
Résultat courant	272 899	0	272 899
Résultat exceptionnel	0	0	0
Impact intégration fiscale	0	9 517	9 517
TOTAL	272 899	9 517	282 416

V. AUTRES INFORMATIONS

1. NOTE SUR LES ENTREPRISES LIEES

En K€	Total	Entreprises liées
<u>COMPTES DE BILAN</u>		
Créances clients et comptes rattachés	0	0
Autres créances	72 245	25 892
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10	0
Autres dettes	45 304	45 304
<u>COMPTES DE RESULTAT FINANCIER</u>		
<u>Charges financières</u>		
- Intérêts et charges assimilés	8	8
- Dotations aux dépréciations des titres de participation	0	0
<u>Produits financiers</u>		
- Dividendes	269 215	269 115
- Autres intérêts et produits assimilés	158	158
- Reprise sur dépréciation des titres de participation	3 588	3 588

La société n'a pas de transaction significative avec ses parties liées conclue à des conditions hors marché.

2. ETAT DES ENGAGEMENTS

Financière MSD a souhaité s'associer à la société Inserm-Transfert Initiative pour le développement de projets de recherche liés aux sciences de la vie.

A ce titre, la société a signé une lettre d'intention le 22 décembre 2010.

Par cette lettre d'intention, Financière MSD s'était engagée à signer tous les documents nécessaires à l'augmentation de capital d'un montant total de 1 000 000 d'€.

Un total de versements correspondant à 62,5% de la valeur nominale de l'investissement soit 625 250 € ont été effectués à fin 2013.

Aucun versement n'avait été effectué au titre des années 2014 et 2015.

Un dernier versement de 374 750 € avait été effectué au titre de 2016 pour arriver à 100% de la valeur nominale de l'investissement.

Le 30 octobre 2018, Inserm Transfert Initiative, par décision du Président lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, a décidé de procéder à la réduction de son capital social par voie de diminution de la valeur nominale des actions de 93,19576 € à 66,70 €.

Il en résulte que Financière MSD a été remboursée de la somme de 264 957,60 €.

Ainsi, le montant de sa participation dans le capital social d'Inserm Transert Initiative s'élève désormais à 735 042,40 €.

Le 29 juillet 2019, Inserm Transfert Initiative, par décision du Président lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire, a décidé de procéder à la réduction de son capital social par voie de diminution de la valeur nominale des actions de 66,70 € à 40,23 €.

Il en résulte que Financière MSD a été remboursée de la somme de 264 700,00 €.

Ainsi, le montant de sa participation dans le capital social d'Inserm Transert Initiative s'élève désormais à 470 342,40 €.

3. REMUNERATION ALLOUEE AU PRESIDENT

La rémunération du Président n'est pas fournie car cela conduirait à donner une indication sur les rémunérations individuelles.

4. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 27 K€ au 31 décembre 2022.

5. SOCIETE CONSOLIDANT FINANCIERE MSD

Les comptes de la société sont consolidés dans les comptes de Merck Sharp & Dohme LLC, dont le siège social est situé : 126 East Lincoln Avenue P.O. Box 2000, Rahway, NJ 07065 USA.

Les comptes individuels de Financière MSD, ainsi que ceux sur lesquelles elle exerce un contrôle conjoint sont intégrés globalement ou mis en équivalence dans les comptes consolidés de l'ensemble plus grand Merck & Co, INC.aux Etats-Unis.

6. CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Les charges à payer inscrites au bilan s'élèvent à 2 K€ et comprennent des dettes fournisseurs.

Les produits à recevoir inscrits au bilan : Néant

---oooOooo---